



Charte du délégué

Adoptée par le conseil d'administration du 27 mars 2010

Dans leurs actions vers l'extérieur, les délégués, nommés par le conseil d'administration, doivent exprimer les positions officielles de l'ADMD telles que définies par l'assemblée générale ou le conseil d'administration et rappelées dans les documents internes ou externes émanant de l'association. Ils ne doivent faire aucune déclaration contraire à la stratégie mise en œuvre par le conseil d'administration dans le cadre du mandat qui lui est confié par les adhérents.

Par ailleurs les délégués s'engagent à tenir au moins une réunion annuelle ouverte aux adhérents comme aux non-adhérents et à participer, sous quelque forme que ce soit, à la semaine annuelle de mobilisation vers l'extérieur et à la Journée mondiale (2 novembre). Chaque délégué s'engage à rédiger un compte rendu d'activité annuel.

Engagement de confidentialité **relatif à la base de données des adhérents**

Les données personnelles et nominatives recueillies et conservées dans la base de données des adhérents, par l'ADMD, sont réservées au seul usage de la gestion administrative des adhérents, du fichier des directives anticipées et de l'insertion des notes de suivi par l'Admd-Ecoute. Toute autre utilisation est totalement proscrite, notamment les démarches commerciales, les campagnes militantes et partisans, que ce soit pour les élections internes de l'ADMD ou au profit de tout autre organisme, y compris partenaire.

Les personnes ayant accès à tout ou partie de ces données s'engagent à ne les divulguer en aucun cas à l'extérieur de l'association.

En particulier, tous les mails envoyés à un groupe d'adhérents doivent l'être en copie cachée (Cci) de façon à ne laisser apparaître aux autres destinataires aucune donnée nominative ou d'adressage numérique qui pourrait concerner un ou plusieurs autres adhérents.

Les fichiers de l'ADMD et leurs traitements informatiques font l'objet d'une déclaration à la Cnil n°1433527 du 28 juin 2010, modifiée le 11 mars 2016, et en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

NOM et prénom :

Date :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :